

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
-------------------	-----------------------	--------------

OFFICE SUPERIEUR DES ASSURANCES SOCIALES D'ALSACE ET DE LORRAINE

Directeur	300 — 490	
Rédacteur	485 — 315	
Expéditionnaire	410 — 460	

INSTITUT D'ASSURANCE INVALIDITE VIEILLESSE D'ALSACE ET DE LORRAINE

Président du comité directeur.....	490 — 550	
Membre fonctionnaire	300 — 490	

CAISSE D'ASSURANCE DES EMPLOYES

Président	420 — 520	
Président suppléant	300 — 410	
Troisième membre fonctionnaire.....	485 — 315	

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Agent comptable	520 — 600	
-----------------------	-----------	--

INSPECTION DU TRAVAIL

Inspecteur général	650 — 750	
Inspecteur divisionnaire	600 — 630	
Directeur départemental	420 — 550 (600) (1)	
Inspecteur principal.....	225 — 500	
Inspecteur		
Secrétaire rédacteur du travail.....	485 — 315	
Contrôleur principal hors classe.....		
Contrôleur principal.....	485 — 360	
Contrôleur		
Contrôleur adjoint.....		
Agent de complément.....	410 — 445	

(1) La classe exceptionnelle sera accordée à 5 p. 100 de l'effectif des directeurs départementaux.